

PASSEPORT BIOMETRIQUE MINEUR (VALABLE 5 ANS)

FURNIR LES ORIGINAUX + LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS

ATTENTION : La présence de l'enfant est obligatoire lors de la constitution du dossier.

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	RENOUVELLEMENT POUR PERTE ET VOL
<p>PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (imprimer sans signer ou venir avec le n° de la pré-demande) OU CERFA N° 12100*02 (le remplir et imprimer sans signer)</p> <p>https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne</p>		
<p>-Carte d'identité valide ou périmée de moins de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) Sauf si la ville de naissance reliée au service de dématérialisation COMEDEC (liste disponible sur https://ants.gouv.fr/les-solutions/COMEDEC/villes-adhérentes à la dématérialisation)</p> <p>-Pièce d'identité (cni ou Passeport) du parent qui fait la demande ou représentant légal</p> <p>-Si né en France de parents étrangers : fournir justificatif de nationalité française de l'enfant</p> <p>-Si Nom d'usage : en fonction du nom d'usage souhaité les attestations sont disponibles sur notre site.</p> <p>-Si garde alternée dans le jugement : jugement et justificatif de domicile des deux parents + leur pièce d'identité</p> <p>-1 justificatif de domicile de l'année en cours au nom du parent (facture : EDF, téléphone, assurance habitation, quittance loyer d'agence, avis d'imposition)</p> <p>-En cas d'hébergement des parents : justificatif de domicile de l'hébergeant + copie de sa pièce d'identité + attestation d'hébergement mentionnant noms parents + enfants</p> <p>-Timbre fiscal : 17€ de 0 à 14 ans / 42€ de 15 à 17 ans (achat sur internet ou tabac)</p> <p>-Photo d'identité moins de 6 mois obligatoire (de préférence couleur et sans lunettes, visage et oreilles dégagés, expression neutre, rien dans les cheveux, bouche fermée, sans annotation au dos, surtout ramener la plaquette entière)</p>	<p>-Rapporter l'ancien passeport</p> <p>-Si passeport est périmé de plus de 5 ans présenter une carte d'identité valide ou fournir une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) sauf si la ville de naissance reliée au service de dématérialisation</p> <p>-Pièce d'identité (cni ou Passeport) du parent qui fait la demande ou représentant légal</p> <p>-Si né en France de parents étrangers : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-Si nom d'usage souhaité : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-Si garde alternée dans le jugement : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-1 justificatif de domicile : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-En cas d'hébergement des parents : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-Timbre fiscal : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-Photo d'identité : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p>	<p>-Perte : déclaration à remplir en mairie le jour du rdv ou sur internet : le déclarant est toujours un des parents https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/14011</p> <p>-Vol : déclaration à remplir au commissariat</p> <p>-Carte d'identité valide ou périmée de moins de 5 ans ou fournir copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) sauf si ville de naissance reliée au service de dématérialisation</p> <p>-Pièce d'identité (cni ou Passeport) du parent qui fait la demande ou représentant légal</p> <p>-Si né en France de parents étrangers : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-Si nom d'usage souhaité : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-Si garde alternée dans le jugement : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-1 justificatif de domicile : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-En cas d'hébergement des parents : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-Timbre fiscal : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>-Photo d'identité : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p>
<p>POUR RAPPEL : PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (imprimer sans signer ou venir avec le n° de la pré-demande)</p> <p>https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne</p>		